



Refus de congés payés

Par initiatives

Bonjour,

je travaille dans une société familiale d'assainissement.

J'ai posé mes congés payés du 23 juillet au 3 aout. Mon patron me les a refusé (alors que je lui ai précisé que la location de vacances était réservée) et m'a imposé ainsi qu'à mes collègues des CP du 6 aout au 9 septembre alors que le société ne ferme pas au mois d'aout et qu'à cette période de l'année il y a très peu de travail.

Par contre, les fils du patron, eux, ont pu choisir leurs congés en juillet à leur convenance.

Ma question: l'employeur, lorsqu'il impose des CP, doit-il le faire pour l'ensemble des salariés ou non? Est-il normal qu'il favorise ses fils au détriment des autres employés?

Quels sont les recours possibles?

Merci pour votre réponse.

Cordialement,

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement